



Projet I: coordination des soins et de la prise en charge de personnes âgées

**Association des communes suisses
Berne, 23 novembre 2018**

VGUA / AGPI

- ❖ fondation en août 2015
- ❖ actuellement 6 groupements: Direct Care AG, Fortis Concept SA, PharmaRomandie, Verein Pharmapower, Rotpunkt Apotheken, TopPharm SA
- ❖ environ 540 pharmacies au total
- ❖ autres membres fondateurs: IFAK-Verein et PharmaFocus SA
- ❖ depuis le 17 novembre 2015 membre collectif de pharmaSuisse
- ❖ depuis avril 2016 partenariat de coopération avec Swiss Young Pharmacists Group

Objectifs AGPI

- s'engage pour les **aspects entrepreneuriaux des pharmacies indépendantes** ainsi que pour **l'avenir, l'orientation et l'encouragement économiques des pharmaciens indépendants**
- apporte une **contribution déterminante à l'interconnexion des groupements existants** de pharmaciens indépendants et s'engage pour une conception novatrice et axée sur les besoins du marché des pharmacies indépendantes ainsi que **pour la sauvegarde d'un réseau de pharmacies couvrant tout le territoire suisse** – également en dehors des centres urbains et dans les régions périphériques.
- contribue ainsi à garantir un **approvisionnement sûr et axé sur les besoins des clients et des patients**
- agit de manière **complémentaire** par rapport à l'association suisse des pharmaciens **pharmaSuisse** avec laquelle elle a des **échanges réguliers**

Les trois champs d'action de l'AGPI

- I. renforcer le rôle des pharmaciens indépendants dans les soins de base / approvisionnement et prise en charge coordonnés
- II. prendre des mesures de soutien pour garantir une indemnisation équitable, juste et axée sur les performances, notamment en faveur des pharmacies indépendantes
- III. garantir l'existence d'un réseau de pharmacies indépendantes couvrant tout le territoire de la Suisse et, plus particulièrement, dans les régions périphériques

Projets / Activités AGPI

L'AGPI se focalise principalement sur trois projets/activités:

1. collaboration active comme membre collectif de pharmaSuisse dans diverses thématiques (par ex., task force Avenir de la pharmacie, participation à la délégation de négociation LOA)
2. projet I: soutien, conservation et encouragement des pharmacies indépendantes, également en campagne et dans les régions périphériques: coordination de la prise en charge de personnes âgées
3. projet II: solutions subséquentes pour les pharmacies indépendantes moyennant des services et un soutien pour l'acquisition d'une pharmacie, constitution d'un jeu complet de services – www.pharmafinder.ch

Situation initiale I

- Les femmes et les hommes deviennent toujours plus âgés et souhaitent concevoir eux-mêmes la dernière partie de leur vie en restant aussi longtemps que possible dans leur propre logement.
- Ce développement accroît les besoins en matière de prise en charge et augmente le coût du suivi des personnes âgées.
- Les cantons et notamment les communes doivent par conséquent relever des défis logistiques et financiers toujours plus élevés dans ce domaine.

Situation initiale II

- Il existe une offre diverse de prestations de service pour les personnes âgées. Le problème ne provient pas d'un manque d'offres, mais il résulte d'une coordination insuffisante dont pâtissent les personnes directement concernées et leurs proches.
- Les proches habitent souvent trop loin pour pouvoir s'occuper de tous les aspects de la vie quotidienne. Les différences régionales entre les fournisseurs de services compliquent la situation.
- Il existe à ce niveau un manque évident de services de coordination. Les pharmaciennes et pharmaciens pourraient jouer un rôle important pour combler cette lacune

Situation initiale III

- Une proportion importante des pharmacies suisses ne sont plus rentables au point que leur existence est menacée. Ce problème concerne surtout les pharmacies indépendantes gérées comme des entreprises et situées en dehors des grands centres urbains, dans les quartiers et à la campagne.
- Les pharmaciennes et les pharmaciens doivent se repositionner et se créer de nouveaux champs d'activité et de nouvelles ressources financières pour assurer leur avenir économique.
- Selon un rapport du Conseil fédéral, les pharmaciens doivent jouer un rôle plus important dans les soins de base.

Le problème ne provient généralement pas d'un manque d'offres, mais résulte d'un manque de coordination.

Le principal défi à relever pour retarder l'entrée dans un home médicalisé ne concerne pas les soins médicaux ambulatoires; il est lié au suivi des personnes âgées dans la vie quotidienne.

Qui pourrait s'occuper des soins et de la prise en charge de personnes âgées?

Une chance pour les pharmacies

- Les pharmacies constituent aujourd'hui déjà un point de contact très fréquenté par les personnes âgées ayant des besoins médicaux.
- Les pharmaciens jouissent d'une grande confiance auprès de la population; ils sont prêts à s'ouvrir de nouveaux champs d'activité.
- Ils peuvent renforcer le rôle important qu'ils jouent déjà dans les soins de base en assumant en plus la coordination de la prise en charge de personnes âgées.
- Il existe de nombreuses offres pour les personnes âgées. Ce n'est pas le manque d'offres, mais c'est la coordination insuffisante des offres qui provoque une entrée prématurée dans un home médicalisé.

Une chance pour les pharmaciens

- Les pharmaciennes et pharmaciens se créent un nouveau champ d'activité et assument la coordination des offres d'assistance aux personnes âgées dans le but de retarder, voire d'empêcher complètement leur entrée dans un home médicalisé.
- Les pharmaciennes et les pharmaciens conviennent parfaitement à ce rôle en raison de leur activité locale et, partant, de leur bonne interconnexion.

Coordination des soins et de la prise en charge de personnes âgées



Vereinigung der Gruppierungen unabhängiger Apotheken
Association des Groupements de Pharmacies indépendantes

Analyse du besoin

Des entretiens/interviews sont menés auprès des pharmacies, des communes et des seniors pour analyser les besoins. Fort du résultat, on décide de l'ampleur du projet à piloter et des modifications qui doivent y être apportées.



Partenaires de coopération

Des entretiens ont lieu avec des organisations d'assistance existantes et une discussion est ouverte sur une éventuelle coopération. Quelles prestations de service existent déjà et quelles autres font défaut? Quelles lacunes faut-il combler et quels nouveaux services faut-il mettre en place? Il s'agit d'éviter des doubles emplois entre les différentes offres.



Projets pilotes

Un concept est réalisé pour les projets pilotes. 3 à 5 pharmacies et les communes correspondantes sont recherchées pour mettre en œuvre ces projets pilotes. Ces derniers sont conçus pour une durée de 1 à 2 ans.



"Jeu de construction"

Partant de l'analyse des besoins et des entretiens avec les partenaires de coopération, un "système de jeu de construction" est développé. Ce sera l'outil de travail de la pharmacienne/du pharmacien. Un coaching est mis en place pour accompagner la pharmacienne/le pharmacien.

Avantages de cette activité

- Les personnes concernées peuvent vivre plus longtemps dans leur environnement familial et économisent de l'argent (contributions aux soins dans les homes médicalisés).
- Les familles savent que leurs proches sont correctement pris en charge.
- Les communes investissent moins d'argent dans les infrastructures et leurs charges pour le financement des séjours en home médicalisé diminuent.
- Les pharmaciennes et pharmaciens renforcent leur position dans les soins de base, s'enracinent plus profondément dans leur commune/leur quartier et se créent une nouvelle ressource financière.

Etat d'avancement des travaux

- Le plan et le concept du projet sont prêts
- Recruter des pharmaciens pour les projets pilotes (entretiens en cours)
- Obtenir la participation des communes correspondantes pour les projets pilotes (prochaine étape)
- Créer les conditions-cadres nécessaires dans les communes (notamment volontariat) => l'AGPI collabore avec des experts dans cette thématique
- Lancer les projets pilotes au 2^e/3^e trimestre 2019 (env. 5 pharmacies); durée: 2 ans, analyse comprise
- Financement des projets pilotes: contribution AGPI, examiner la possibilité d'une participation financière des communes
- Examiner le financement ordinaire: communes (qui font de substantielles économies), personnes concernées, proches

Coordination des soins et de la prise en charge de personnes âgées



SECRÉTARIAT VGUA - AGPI
ANDREAS FALLER, ADMINSTRATEUR

ST. JAKOBS-STRASSE 25, CASE POSTALE 135, CH-4010 BÂLE
TÉL. : 0041 61 421 35 55
MOBILE : 0041 79 415 33 37
COURRIEL: VGUA@BLUEWIN.CH